L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAYNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

AU BUREAU, CONVENABLE ..... $12 } payable d'avance
PAR LA POSTE PAR TRIMESTRE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 16 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

Par suite des résolutions adoptées par l'assemblée des citoyens de la Nouvelle Orléans, disposant "que toutes affaires seront suspendues ce jour," en témoignage de la douleur publique causée par la mort du général HARRISON, l'Abeille ne paraîtra pas demain. On trouvera dans notre numéro d'aujourd'hui les avis dont la publication est fixée au samedi.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Le 16 avril 1841.

Conformément aux résolutions adoptées à l'assemblée tenue le 14 du courant, les Citoyens de la Nlle. Orléans sont invités respectueusement à fermer ce jour les lieux de leurs travaux, pour payer à la mémoire du Président WILLIAM HENRY HARRISON, un dernier tribut d'hommages et de respect.

WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le 15 avril 1841.

Aux capitaines de navires et autres embarcations qui sont maintenant dans ce port.

Conséquemment à une résolution, adoptée à cet effet par une assemblée des citoyens de la Nouvelle-Orléans, tenue par ci-devant sur la Bourse St. Louis, dans le but de prendre des mesures pour témoigner la peine que leur a fait la mort du PRESIDENT DES ETATS-UNIS, HENRY HARRISON, vous êtes *requis* et invités, chacun, à faire hisser votre pavillon à demi mât, aujourd'hui 16 avril courant, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

16 avril WM. FRERET, Maire.

ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE LA NOUVELLE ORLEANS.

A une assemblée des citoyens de la Nouvelle Orléans, convoquée par une proclamation de l'honorable Wm. Freret, maire, afin d'offrir aux habitans de cette ville l'occasion de manifester leurs regrets sur la mort déplorable de notre premier magistrat, si hautement respecté, WILLIAM HENRY HARRISON, président des Etats Unis, M. Christian et le Colonel Fenner, chefs de personnes présentes, en la nombreuse masse de la ville, l'honorable W. Freret, président, et les citoyens dont les noms suivent:

Vice présidents.

Hon. Recorder Bertin, M. Saul J. Peters,
Recorder Baldwin, M. C. M. Conlisk,
Recorder Bright, M. Bd. Martin,
Le gen. Wm. De Buys, M. J. R. Grymes,
M. Wm. Christy, M. J. Lewis,
M. Peter Rapp, M. Jos. Kennedy.

Et les personnes suivantes ont été nommées secrétaires.

MM. H. B. Cenas, S. D. McNeil,
J. Mussen, E. Montegut,
S. W. Waters, B. Cahoy.

Sur motion de M. Wm. Christy,

Résolu: que le président nomme un comité de neuf membres pour préparer les résolutions qui expriment l'opinion de cette assemblée sur la mort lamentable du président des Etats-Unis, WILLIAM HENRY HARRISON.

Le président nomme de ce comité:

MM. Wm. Christy, J. M. Kennedy,
J. M. Duncan, J. Freret,
E. A. Canon, J. Winthrop,
W. L. Hodge, A. Cavallier,
C. L. Ferrier.

Le comité s'étant retiré, MM. Albert Hale et R. Adair Hunt ont parlé à l'assemblée dans des termes dignes, qui l'ont vivement émue.

A la réunion du comité, M. Wm. Christy, rapporteur, présente la résolution suivante, qu'il appuyer par un discours plein d'éloquence et particulièrement pathétique:

"Attendu qu'il a plu au souverain Dispensateur de l'univers de déposer de ce monde terrestre WILLIAM HENRY HARRISON, président des Etats-Unis, et au moment où rien ne paraît plus grand, plus utile, et plus noble, il vient de recueillir des hommes et bien heureux, pour lui accorder dans un monde meilleur la récompense de ses nombreuses vertus.

"Attendu que tous, citoyens de la Nouvelle Orléans, quoique profondément affligés par la grande et irréparable perte que nous venons de faire, nous nous sommes unis en ce jour, non avec hauteur et renoncement au caractère de la vertu chrétienne.

"Et attendu que nous bénirons toujours avec une sainte joie de l'Union, en général dans l'expression du chagrin vrai et profondément senti que lui inspire la connaissance vitale au sein de notre ancêtre, et de la sincère conviction que nous avons des vertus pures de magistrat qu'il n'est plus, nous bénissons des grands services, publics qu'il a rendus au pays pendant le gouvernement pendant la paix, au cours de sa vie.

"Il est résolu que, comme témoignage de notre respect pour le cœur de patriote et de sage WILLIAM HENRY HARRISON, et de notre chagrin de l'avoir perdu, nous recommandons aux citoyens de la Louisiane de porter un crêpe au bras gauche pendant quarante jours.

"Il est de plus résolu, que, comme nouveaux témoignage de respect pour la mémoire du feu président, les citoyens de ce pays prendront des dispositions pour la cessation des occupations, y inclus, le jour courant. Qu'il soit tiré des coups de canon de demi-heure en demi-heure, dans chaque municipalité. Que les pavillons de navires et de bateaux à vapeur seront mettre à hauteur leurs pavillons à demi mât; et que le maire est prié de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution la présente résolution.

"Résolu que nous offrons à la veuve et à la famille du feu président l'expression de notre profonde sympathie et de notre condoléance, à propos de l'affliction qui leur est échue si soudainement et si inopinément.

"Résolu qu'une copie des considérations de cet assemblée et des présentes résolutions soit adressée à la veuve et à la famille du feu président."

Le président ayant remarqué l'assemblée sur les résolutions qui précèdent, et elles ont été adoptées à l'unanimité.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée.

WILLIAM HERET, Président.

H. B. CENAS, S. D. MCNEIL,
M. MUSSON, E. MONTEGUT, Secrétaires.
S. W. WATERS, B. CAHOY.

DE LA PROMULGATION ET DE LA REDACTION DES LOIS EN ANGLETERIE.

III.

Passons aux tribunaux dont les jugements constituent la *loi commune*, et dont le droit exclusif d'interpréter ceteux les statuts du royaume sur tous les points de la jurisprudence n'a pas eclaircie de son intelligence nous-mêmes, a de tout temps formé la base de la jurisprudence en Angleterre. Les décrions judiciaires ont été publiés en des époques la plus reculée, avec plus de moins d'exactitude, avec plus ou moins d'autorité et d'utilité. On fait remonter cette coutume au règne d'Edouard II, et jusqu'à celui de Henri VIII, elle a été conservée par les prélatures ou premiers greffiers des cours, lesquels publiaient chaque année les actes de leur tribunal respectif dans un volume appelé *year book the Year Book*: le Livre de l'Année ou l'Annuaire. Les plaideurs, les avocats, les juges et les arrêts des différentes cours de justice en étaient les éléments rédigés dans le dialecte barbare *Normand*, depuis la conquête jusqu'à la fin du règne d'Edouard III, qui, par une loi fondamentale, ordonna qu'à l'avenir tous plaidoyers, requêtes, défenses, réponses, repliques, duplicas et arrêts seraient prononcés en langue anglaise, mais qu'il serait loisible à l'avocat de rapporter en latin. Les plaidoyers dans ce temps-là étaient vrales; une l'introduction des discours écrits, on adopta le latin et on continua de se servir de l'horrible jargon de la basse latinité jusqu'au règne de George II. Cependant les membres du barreau, habitués au langage de la législation ancienne, prenaient toujours leurs notes en français-normand, et naturellement, lorsque on publia ces notes en forme de compte rendu, le diabete barbare des auteurs et l'effroyable confusion de la lettre-noire du caractère gothique, durent jeter de grands troubles au public; puisque les écrivains eux-mêmes jetèrent plus d'une fois leurs Plowden et Littleton, ces oracles de la vieille jurisprudence Britannique, sans avoir le courage de tourner le premier feuillet.

Ainsi, quelque avantage que la profession des lois pût retirer dans de pareils bagagiques, il est certain que le public en retirait peu plus de profit que si de telles publications n'avaient jamais existé. Versatile comme cette cette jurisprudence! Sir Henry Spelman nous en laisse la peinture, lui qui servait dans le beau jour de la reine Elizabeth. L'auteur du *Glossaire* avoue que le courage faillit l'abandonner lorsqu'il en est sur le seuil de l'étude. "Quand je m'aperçus qu'il ne était qu'un barbare des lois, s'écrie-t-il, de leur jargon barbare, de leur désordre grossier, de cet énormes amas qu'il fallait soutenir constamment en Atlas, je le confesse, mon cœur faillit."

Depuis le temps de Henri VIII jusqu'à l'époque actuelle, la tache de rendre compte des affaires jugées a été remplie par plusieurs individus à la fois, beaucoup de Blackstone, tantôt par précipitation ou negligence, tantôt par erreur et ignorance, ont publié souvent les versions les plus crues, les plus imparfaites, et parfois les plus contradictoires, d'une seule et même décision." Le lot Jacques Ier, cependant, instances de Lord Bacon, nommé par ordonnance royale de deux rapporteurs avec de beaux appointemens pour publier d'une manière authentique et officielle les actes des cours supérieures; mais le projet de Lord Bacon fut tardif par à être abandonné, et les comptes rendus des tribunaux suivent le même cours aujourd'hui que lorsque le savant Black tons composa ses *commentaires*. Malheureusement comme de son temps, l'autorité de ces rapports ne tout à fait conventionnelle, et dépend entièrement de l'opinion que le barreau a de la capacité et de la rédacteurs. Le nombre de ces rédacteurs est allé toujours en augmentant, et, chaque matin, on voit paraître trois ou quatre comptes rendus d'un affaire qui se plaide dans la ville dans le même tribunal: travail qu'on entreprend et qu'on laisse de côté dans un intérêt mercantile et, parconséquent, particulier, n'ayant d'autre but que le lucre, et suivant pour tout principe le calcul commercial le plus strict. Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur la place que cette industrielle occupent dans la vallée de Jus tice, pour se convaincre de la gravité du mal qui doit résulter de leur nombre excessif, qui comme leur salaire est en général la proportion du travail qu'on leur paie par lignes, il faudrait qu'ils consentissent à sacrifier une partie de leurs appointmens pour que les comptes rendus des tribunaux n'engrossent la bibliothèque du barreau. Ce système, si ruineux qui, d'après l'ordonnance de Rui Jacques, est l'objet principal et le caractère le plus estimable de ces cents. Le remède cependant sautait aux yeux, et l'application en est si facile, que nous ne désespérons pas de le voir adopter bientôt. Pourquoi n'y serait-il pas des rédacteurs officiels attachés à toutes les Cours Supérieures? Pourquoi la rédaction des actes judiciaires ne serait-elle pas soumise à l'autorité des juges, qui en corrigeraient les erreurs, éclairciraient les doutes, et vérifieraient au maintien de l'exactitude et de la vérité? Pourquoi ces ministres de la publicité légale seraient-ils exempts de responsabilité? Pourquoi le public ne recevrait-il pas le premier des renseignements politiques par le canal direct des tribunaux, au lieu de les puiser à la source impure du monsoon? Jusques à quand le peuple sera-t-il à la merci d'avares et sordides spéculateurs, pour satisfaire à ce devoir sacré? Le système actuel est pernicieux, il qu'on doit le rejeter et le proscrire. Le système actuel est inutile, inconstant et sera-t-elle jamais connue, étant sans publicité?

A propos à cette que, dans l'état présent de la jurisprudence en Angleterre, aucun tribunal n'a un seul livre dont l'autorité décide les questions qui s'élèveraient sur un point quelconque de ses propres usages et coutumes. Un pareil cas, on le voit, le cas rare de décisions du barreau; cas qui, en Angleterre, l'œuvre du pouvoir, ou, plus rarement, de l'autorité d'un juge, et se finite, comme, dans le cas de l'ancien, par le degré de confiance que les comptes du barreau attachent, en tel ou tel, à la position de l'auteur.

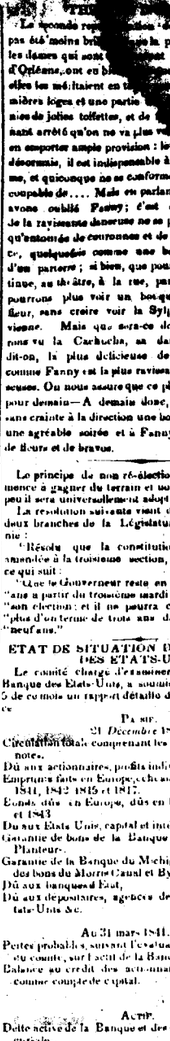

La Famille et les parens de Sa Le Prés dent et les chefs des Départemens avec leurs Greffiers en chef.
Le Vice Président des Etats Unis.
Les ex Présidens.
Le Grand Juge
et les Juges associés de la Cour Suprême; et de la Cour de District de D. C.
Le Président pro tempore du Sénat et Secrétaire.
Les Sénateurs et les Officiers du Sénat.
Les Ministres étrangers et leur suite.
Les commissaires américains et mexicains chargés du règlement des difficultés avec le Mexique.
Les membres de la Chambre des Représentans et les Officiers de ce corps.
Les Gouverneurs des Etats et Territoires et les Membres des Législatures d'Etat.
Les Juges de la Cour de District de Columbia, avec les Membres du Barreau et les officiers de la Cour.
Les Juges des divers Etats
Les autres Officiers Civils du Gouvernement
Les Officiers et Soldats qui ont servi sous feu le Président dans la dernière guerre
Les Maires de Washington,
Les Autorités de Georgetown,
Les Autorités d'Alexandrie.
Les citoyens, Citoyens, étrangers, &c. &c.

EXTERIEUR.

[Extra des Journaux Français]

—Nous extrayons du rapport du capitaine Hugues, commandant l'*Alisalie*, venant de Pernambuco, les détails intéressants qui suivent:

Je suis parti de Pernambuco le 8 janvier; les nouvelles du principaux points de l'empire étaient très satisfaisantes, mais le rapport des élections, qui avaient lieu en ce moment.

Quoique les dernières nouvelles politiques d'Europe fissent fassurantes, néanmoins, les affaires commerciales étaient presque nulles, à cause du peu de confiance que l'on avait dans le maintien de la paix.

Le 11 décembre, nous avons appris officiellement la revolution de Buenos Ayres, ainsi que le traité qui l'avait suivi. Les journaux brésiliens ne croyaient pas de répandre le ridicule sur notre ministère, relativement à l'issue de cette affaire, surtout sur la réception de M. de Mackau par les autorités buenos-ayriennes, qui d'après eux, paraîtrait peu digne du respect dont il est un grand nation.

Le gouverneur *Comte de Paris* était arrivée le 16 août à la Nouvelle-Zelande. L'affaire de colonisation du capitaine Langlois a été totalement marquée, une frégate anglaise ayant pris possession des terres vingt jours avant son arrivée.

La corvette française *l'Aube* (Iait arrivée Agaroa (presque sur les Banques) le 18 août.

Un capitaine portugais, faisant habituellement la navigation de Lisbonne à Pernambuco, a fait insérer dans le journal de cette dernière ville l'avis suivant:

"Le 25 du mois d'août 1840, me trouvant par 37° 56' 20" de latitude Nord et par 33° 4' 8" de longitude Ouest du méridian de Greenwich, d'après mon chronomètre, faisant route pour Lisbonne, avec un très beau temps et filant à pleine deux nœuds.

"J'ai aperçu par le bossoir de bâtard des brisans à fleurs d'eau. Je me suis approché à près d'un mille des brisants, et j'ai pu m'assurer que c'était d'une bancs de roches qui couvrait et découvrait à la houle, et qui pouvait avoir quatre à cinq pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer, sur une étendue d'un demi-mille.

"Deux jours après, étant par 38° 26' 44" de latitude et par 26° 20' 10" de longitude, selon le même chronomètre, j'ai aperçu un autre plateau de roches d'une place que cette industrielle occupent dans la vallée de Jus tice, pour se convaincre de la gravité du mal qui doit résulter de leur nombre excessif, qui comme leur salaire est en général la proportion du travail qu'on leur paie par lignes, il faudrait qu'ils consentissent à sacrifier une partie de leurs appointmens pour que les comptes rendus des tribunaux n'engrossent la bibliothèque du barreau. Ce système, si ruineux qui, d'après l'ordonnance de Rui Jacques, est l'objet principal et le caractère le plus estimable de ces cents. Le remède cependant sautait aux yeux, et l'application en est si facile, que nous ne désespérons pas de le voir adopter bientôt. Pourquoi n'y serait-il pas des rédacteurs officiels attachés à toutes les Cours Supérieures? Pourquoi la rédaction des actes judiciaires ne serait-elle pas soumise à l'autorité des juges, qui en corrigeraient les erreurs, éclairciraient les doutes, et vérifieraient au maintien de l'exactitude et de la vérité? Pourquoi ces ministres de la publicité légale seraient-ils exempts de responsabilité? Pourquoi le public ne recevrait-il pas le premier des renseignements politiques par le canal direct des tribunaux, au lieu de les puiser à la source impure du monsoon? Jusques à quand le peuple sera-t-il à la merci d'avares et sordides spéculateurs, pour satisfaire à ce devoir sacré? Le système actuel est pernicieux, il qu'on doit le rejeter et le proscrire. Le système actuel est inutile, inconstant et sera-t-elle jamais connue, étant sans publicité?

A propos à cette que, dans l'état présent de la jurisprudence en Angleterre, aucun tribunal n'a un seul livre dont l'autorité décide les questions qui s'élèveraient sur un point quelconque de ses propres usages et coutumes. Un pareil cas, on le voit, le cas rare de décisions du barreau; cas qui, en Angleterre, l'œuvre du pouvoir, ou, plus rarement, de l'autorité d'un juge, et se finite, comme, dans le cas de l'ancien, par le degré de confiance que les comptes du barreau attachent, en tel ou tel, à la position de l'auteur.

—Le ministre des finances vient de faire distribuer aux chambres le rapport sur la fabrication et la vente des tabacs et des poudres à feu pendant l'année 1839.

Il résulte de ce rapport qu'au 1er. janvier 1840 il y avait dans la régie 24,267,612 kilog. de tabacs, dont

Poudre ..... 1,000,000 kilog. de salpêtre
Poudre ..... 1,000,000 kilog. de soufre
Poudre ..... 1,000,000 kilog. de charbon
Poudre ..... 1,000,000 kilog. de poudre
Poudre ..... 1,000,000 kilog. de poudre
Poudre ..... 1,000,000 kilog. de poudre